Informations de base	
1997/0134(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Déchets dangereux: contrôle des mouvements tranfrontaliers (amendement à la Convention de Bâle) **Subject** 3.70.09 Pollution transfrontière 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	